

PARCOURS APRÈS LA CLASSE DE 3^e

ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION



1^{er} TRIMESTRE

- Information sur l'orientation et premier conseil de classe.

2^e TRIMESTRE

- **Intentions d'orientation** exprimées sur la fiche de dialogue ou par téléservice* par les élèves et leur famille
- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue ou par téléservice*.

MAI

- **Vœux d'orientation définitifs** des élèves et de leur famille sur la fiche dialogue ou par téléservice* + **dossier d'affectation ou téléservice*** (formation/établissement)

JUIN

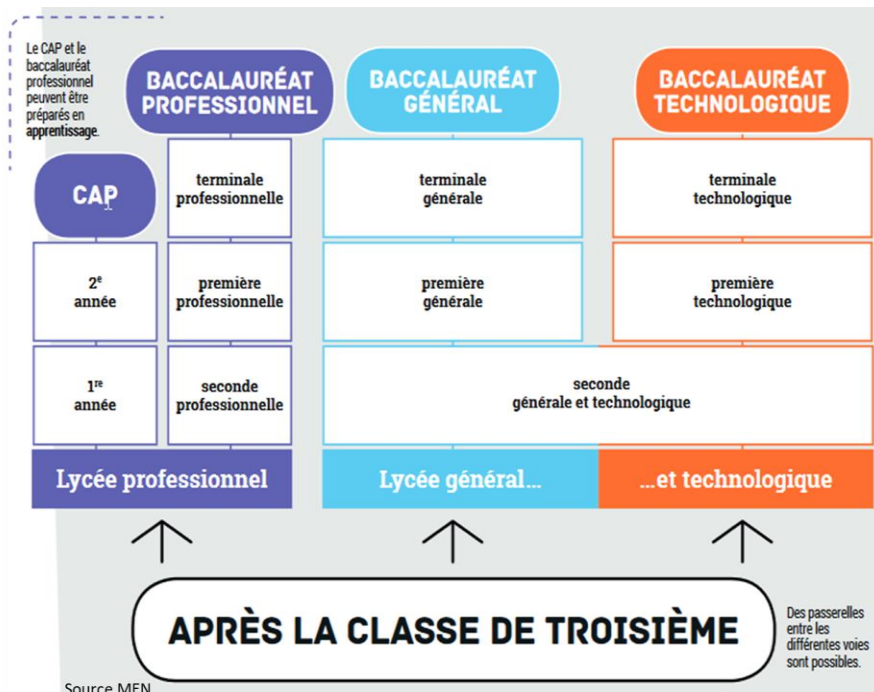
- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3^e trimestre et décision du chef d'établissement**, en l'occurrence : **2^{de} générale et technologique ou 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP ou redoublement exceptionnel** (le maintien peut être demandé par l'élève et sa famille)
 - Si accord : validation et **décision d'orientation définitive**
 - Si désaccord : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

DE JUIN À DÉBUT JUILLET

- Réception des **notifications d'affectation** et **surtout inscription** dans l'établissement.

* Le téléservice « Affectation après la 3^e » permet aux familles de saisir les vœux d'orientation et les vœux d'affectation, de consulter les avis du conseil de classe et la décision du chef d'établissement ainsi que la notification d'affectation

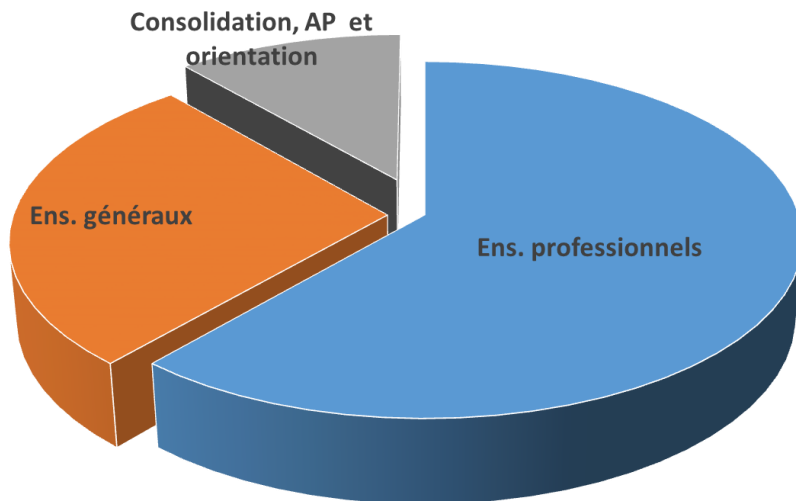
La réforme du lycée n'impacte pas
les voies d'orientation post 3^e,
les procédures, le dialogue
et le calendrier



LE CAP (1^{re} et 2^e années)

- Sous statut scolaire ou en apprentissage
 - Prépare à un métier précis
 - 1^{er} niveau de qualification pour l'emploi, mais n'existe pas dans tous les domaines et, dans certains secteurs, il faut cibler le bac pro, voire le BTS
 - 200 spécialités
 - Poursuite d'études essentiellement en 1^{re} bac pro
-
- **Co-intervention** enseignant pro et enseignants de français ou de mathématiques
 - **Heures de consolidation, accompagnement personnalisé et orientation**
 - Réalisation d'un **chef d'œuvre** (œuvre concrète et pluridisciplinaire)
 - **Test de positionnement** en français et mathématiques à l'entrée en CAP
 - **CAP en 1, 2 ou 3 ans** en fonction du profil et des besoins de l'élève, évalués à partir du positionnement scolaire en début de formation

LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS EN CAP



Enseignements professionnels :

- Dont co-intervention enseignant pro avec enseignants de français ou de mathématiques
- Dont réalisation d'un chef d'œuvre sur les 2 années (œuvre concrète et pluridisciplinaire)

Enseignements généraux :

Français, HG, EMC, math, PC, LV1, Arts, EPS

**+ 12 à 14 semaines de PFMP pour un CAP en 2 ans
(5 semaines pour un CAP en 1 an)**

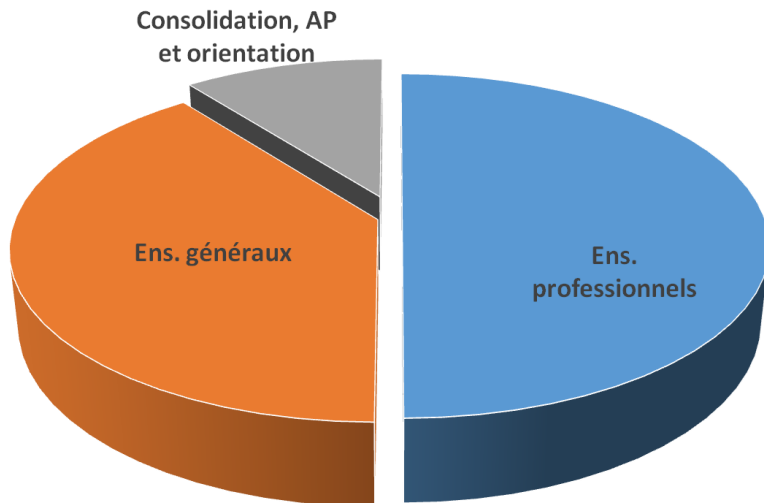
LE BAC PRO (2^{de} pro, 1^{re} pro et T^{le} pro)

- Sous statut scolaire ou en apprentissage
- Prépare à un champ professionnel
- 80 spécialités
- Poursuite d'études essentiellement en BTS

- **Co-intervention** enseignant pro et enseignants de français ou de mathématiques
- **Heures de consolidation, AP et orientation**, avec un module « **insertion** » ou « **poursuite d'études** » en terminale
- Réalisation d'**un chef d'œuvre** en 1^{re} et T^{le} (œuvre concrète et pluridisciplinaire)
- **Tests de positionnement** en français et mathématiques à l'entrée en 2^{de} bac pro, depuis 2018
 - Français : compréhension orale et écrite, compréhension du fonctionnement de la langue – 50 min
 - Mathématiques : géométrie modulaire (représenter l'espace, calculer avec des grandeurs et exprimer des résultats dans les unités adaptées), calcul littéral (mettre un problème en équation en vue de sa résolution, résoudre des équations ou inéquations du premier degré) – 50 min
- Organisation de **certaines sections de 2^{de} bac pro en familles de métiers*** uniquement sous statut scolaire.

* Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats, présentant plusieurs compétences professionnelles communes.

LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS EN BAC PRO



Enseignements professionnels :

- Dont co-intervention enseignant pro avec enseignants de français ou de mathématiques
- Dont réalisation d'un chef d'œuvre en 1^{re} et T^{le} (œuvre concrète et pluridisciplinaire)

Enseignements généraux :

Français, HG, EMC, LV1, math, PC ou LV2, Arts, EPS

+ 18 à 22 semaines de PFMP sur les 3 années de bac pro

Voie professionnelle

FAMILLES DE MÉTIERS

Métiers de la beauté et du bien-être

- ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
- COIFFURE

Métiers de la relation client

- MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
- MÉTIERS DE L'ACCUEIL

Métiers de l'aéronautique

- AÉRONAUTIQUE (OPTION A, OPTION B ET OPTION C)
- AVIATION GÉNÉRALE

Métiers de l'hôtellerie-restauration

- CUISINE
- COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION

Métiers des industries graphiques et de la communication

- FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA (OPTIONS A ET B)

Métiers de l'alimentation

- BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR
- BOULANGER-PÂTISSIER
- POISSONNIER-ÉCAILLER-TRAITEUR

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- GESTION-ADMINISTRATION
- LOGISTIQUE
- TRANSPORT

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT (OPTION A ET OPTION B)
- TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE

Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

- TRAVAUX PUBLICS
- TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE
- INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI,
- MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
- AMÉNAGEMENT ET FINITIONS DU BÂTIMENT
- OUVRAGES DU BÂTIMENT : MÉTALLERIE

Voie professionnelle

FAMILLES DE MÉTIERS EN 2021

Métiers du numérique et de la transition énergétique

- TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
- TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
- TECHNICIEN GAZ
- TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR
- MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES (OPTIONS A, B ET C)

Métiers de la réalisation de produits mécaniques

- ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS
- FONDERIE
- PRODUCTIQUE MÉCANIQUE
- MICROTECHNIQUES
- TECHNICIEN D'USINAGE
- TECHNICIEN OUTILLEUR
- TECHNICIEN MODELEUR
- TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE
- CONSTRUCTION DES CARROSSERIES

Métiers de la maintenance

- MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS
- MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTIONS A, B ET C) MAINTENANCE DES MATÉRIELS (OPTIONS A, B ET C)
- RÉPARATION DES CARROSSERIES

Métiers du bois

- TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS
- TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR
- TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS
- ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT

Métiers du pilotage d'installations automatisées

- PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION
- PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS- CARTONS
- TECHNICIEN DE SCIERIE

APPRENTISSAGE

Les diplômes professionnels, comme le CAP et le bac pro, peuvent se préparer en apprentissage. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur, avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail. Comme tout contrat de travail, il donne lieu à une rémunération.

Démarche

Dès janvier/février, rechercher une entreprise d'accueil avec l'aide de l'établissement, du CIO ou des chambres consulaires
Signer un contrat avec l'employeur, qui vous inscrit en formation

Durée

2 ans pour un CAP et 3 ans pour un bac pro

Lieu

Cours en CFA ou lycée, en alternance avec les périodes de travail chez l'employeur

Conditions

Avoir entre 16 et 30 ans

Rémunération

De 410,60 € à 1186,60 €/mois, selon l'âge et l'année d'études

Voie générale et technologique

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sauf 2^{de} « sciences et technologies de l'hôtellerie »

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

• Français	4 h
• Histoire – géographie	3 h
• LV1 et LV2	5 h 30
• Sciences économiques	1 h 30
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la terre	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Enseignement moral et civique	18 h/an
• Sciences numériques et technologie	1 h 30
• Accompagnement personnalisé	54 h/an
• Accompagnement au choix d'orientation	
• Heures de vie de classe	

- Un **test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en **français** (CO, CE et compréhension du fonctionnement de la langue) et en **mathématiques** (organisation et gestion de données, nombres et calcul, géométrie avec exercices autour de la géométrie de raisonnement, calcul littéral avec exercices autour des expressions algébriques)
- Un **accompagnement personnalisé** en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'**orientation**

Voie générale et technologique

+ de 0 à 4 ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNEL(S)

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

• Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
• Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
• Langue vivante 3	3 h
• Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
• Arts du cirque	6 h
• Écologie-agronomie-territoires-développement durable	3 h

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

• Management et gestion	1 h 30
• Santé et social	1 h 30
• Biotechnologies	1 h 30
• Sciences et laboratoire	1 h 30
• Sciences de l'ingénieur	1 h 30
• Création et innovation technologiques	1 h 30
• Création et culture – design	6 h
• Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
• Pratiques professionnelles	3 h
• Atelier artistique	72 h annuelles

- Possibilité de choisir, au maximum, 2 enseignements optionnels (1 en enseignement général et 1 en technologique)
- Les enseignements LCA latin et grec peuvent être choisis en plus

Voie générale et technologique

ET EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La **procédure reste inchangée** : vœux des élèves et de leur famille, propositions du conseil de classe aux 2^e et 3^e trimestres et décision d'orientation par le chef d'établissement, avec possibilité d'appel en cas de désaccord.

La **fiche dialogue ou le téléservice constitue le support des échanges** aux 2^e et 3^e trimestres entre l'établissement et les élèves et leur famille.

La **décision d'orientation** porte désormais sur :

- **La voie générale**, le choix des spécialités (4 au 2^e trimestre, voire 5 si l'une des spécialités n'existe pas dans l'établissement, puis 3 au 3^e trimestre) est du ressort des élèves et de leur famille
- **Une des 8 séries de la voie technologique**

⇒ **La voie professionnelle** peut être **conseillée mais n'est pas une décision d'orientation**. Elle relève des élèves et de leur famille

Le redoublement peut être décidé à **titre exceptionnel** / **Le maintien** peut être **demandé par la famille aux paliers d'orientation**.

HORAIRES DU CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :		En 1^{re}	
• Français		4 h	
• Histoire-géographie		3 h	
• LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)		4 h 30	
• Éducation physique et sportive		2 h	
• Enseignement scientifique		2 h	
• Enseignement moral et civique		18 h/an	
3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ :			
• Arts		4 h	
• Biologie-écologie		4 h	
• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		4 h	
• Humanités, littérature et philosophie		4 h	
• Langues, littératures et cultures étrangères		4 h	
• Littérature et LCA		4 h	
• Mathématiques		4 h	
• Numérique et sciences informatiques		4 h	
• Physique-chimie		4 h	
• Sciences de la vie et de la Terre		4 h	
• Sciences de l'ingénieur		4 h	
• Sciences économiques et sociales		4 h	
Accompagnement personnalisé			
Accompagnement au choix de l'orientation		54 h/an	
Heures de vie de classe			
+ éventuellement 1 enseignement optionnel		3 h	

Voie générale et technologique

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :		En T^{le}	
• Philosophie		4 h	
• Histoire-géographie		3 h	
• LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)		4 h	
• Éducation physique et sportive		2 h	
• Enseignement scientifique		2 h	
• Enseignement moral et civique		18 h/an	
2 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ parmi ceux choisis en 1 ^{re} :			
• Arts		6 h	
• Biologie-écologie		6 h	
• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		6 h	
• Humanités, littérature et philosophie		6 h	
• Langues, littératures et cultures étrangères		6 h	
• Littérature et LCA		6 h	
• Mathématiques		6 h	
• Numérique et sciences informatiques		6 h	
• Physique-chimie		6 h	
• Sciences de la vie et de la Terre		6 h	
• Sciences de l'ingénieur		6 h	
• Sciences économiques et sociales		6 h	
Accompagnement personnalisé			
Accompagnement au choix de l'orientation		54 h/an	
Heures de vie de classe			
+ éventuellement 2 enseignements optionnels		3 h	

Voie générale et technologique

HORAIRES DU CYCLE TERMINAL DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :

Français	3 h en 1 ^{re}
Philosophie	2 h en T ^{le}
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 h/an
Mathématiques	3 h
LV1 et LV2	4 h
Éducation physique et sportive	2 h

Accompagnement personnalisé	54 h/an
Accompagnement au choix de l'orientation	
Heures de vie de classe	

+ 3 spécialités en 1^{re} et 2 spécialités en T^{le} (voir tableau suivant)

+ éventuellement des enseignements optionnels selon la série

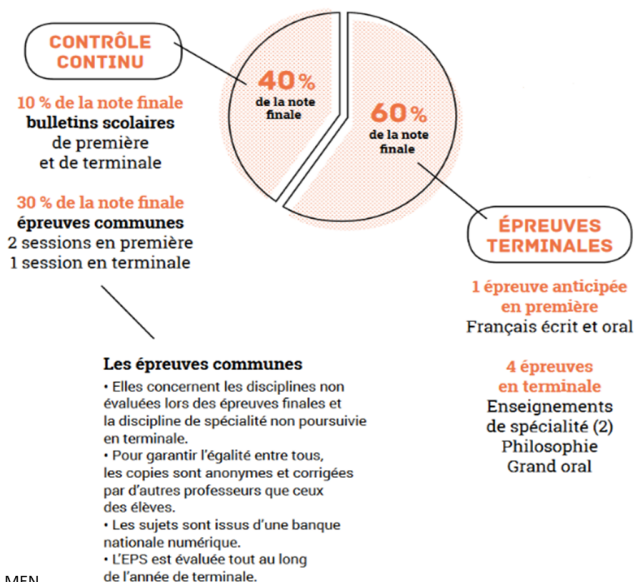
Voie générale et technologique

SPÉCIALITES DU CYCLE TERMINAL PAR SÉRIE TECHNOLOGIQUE

	En 1 ^{re}	En T ^{le}
STMG	- Sciences de gestion et numérique - Management - Droit et économie	- Management, sciences de gestion et numérique <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : gestion et finance/ mercatique (marketing) / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion - Droit et économie
ST2S	- Physique, chimie pour la santé - Biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales	- Chimie, biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR	- Enseignement scientifique alimentation-environnement - Sciences et technologies culinaires et des services - Économie – gestion hôtelière	- Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement - Économie – gestion hôtelière
STI2D	- Innovation technologique - Ingénierie et développement durable - Physique-chimie et mathématiques	- Ingénierie, innovation et développement durable <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : architecture et construction / énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique - Physique-chimie et mathématiques
S2TMD	- Instrument - Danse	- Instrument - Danse
STL	- Physique-chimie et mathématiques - Biochimie-biologie - Biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire	- Physique-chimie et mathématiques - Biochimie-biologie-biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A	- Outils et langages numériques - Design et métiers d'art	- Analyse et méthodes en design - Conception et création en design et métiers d'art

Voie générale et technologique

L'ÉVALUATION DU NOUVEAU BAC 2021



Source MEN

COEFFICIENTS EN BAC GÉNÉRAL

- Français écrit : 5
- Français oral : 5
- Philosophie : 8
- Épreuve orale : 10
- Épreuves de spécialité : 16 X 2

COEFFICIENTS EN BAC TECHNOLOGIQUE

- Français écrit : 5
- Français oral : 5
- Philosophie : 4
- Épreuve orale : 14
- Épreuves de spécialité : 16 X 2

L'AFFECTATION

➤ AFFECTATION : 2^{de} PROFESSIONNELLE ET 1^{re} ANNÉE DE CAP

Le barème académique prend en compte :

- la classe d'origine
- les résultats scolaires (notes pondérées selon la spécialité demandée)
- les bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

➡ **Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées**

➤ AFFECTATION : 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- **Sur le ou les lycée(s) de secteur.**

L'élève est affecté à partir de son secteur géographique d'habitation. Possibilité de choisir des enseignements optionnels lors de l'inscription au lycée

- **Avec des enseignements optionnels rares ou la 2^{de} « sciences et technologies de l'hôtellerie »** : les zones de desserte des lycées peuvent être élargies. La liste de ces enseignements est arrêtée chaque année par les recteurs d'académie et communiquée aux établissements et aux familles.

➤ L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Concerne **uniquement** l'entrée en 2^{de} générale et technologique

➡ Affectation dans la limite des places disponibles

CRITÈRES PRIORITAIRES

1. Le handicap (priorité absolue)
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours particulier

Concernant les procédures d'affectation, renseignez-vous auprès de votre établissement et du CIO

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**